

LA VITALITÉ DU MONDE RURAL

– une responsabilité commune

**Programme général
de politique rurale
2005–2008
Sommaire**

EDITEUR		TITRE DE LA PUBLICATION	
Groupe d'étude sur la politique rurale		LA VITALITÉ DU MONDE RURAL - une responsabilité commune. PROGRAMME GÉNÉRAL DE POLITIQUE RURALE 2005 -2008. Sommaire	
SÉRIE / N°		DATE DE PARUTION	
14/2004		Décembre 2004	
ISSN	ISBN (relié) ISBN (pdf)	NOMBRE TOTAL DE PAGES	
1238-6464	951-734-776-6 951-734-777-4	40	
AUTEURS		MOTS CLÉS	
Rural Policy Committee		Politique rurale, programme général, monde rural, YTR, groupe thématique, groupe opérationnel, action villageoise, type d'espace rural, programme provincial	
DESCRIPTION SUCCINCTE DE LA PUBLICATION			
<p>Le programme général de politique rurale est une procédure adoptée en Finlande pour attirer l'attention sur les effets sur le monde rural des décisions de l'administration centrale. Les décisions des nombreux secteurs de la politique sectorielle constituent une politique régionale et rurale des plus effectives, mais ne permettent pas toujours d'agir positivement du point de vue des régions. C'est pourquoi le programme général s'emploie à rechercher des moyens de réduire les effets négatifs et par ailleurs à construire et renforcer une authentique action transadministrative. Le programme général soutient et complète sur maints points les solutions des secteurs administratifs, mais il offre aussi aux décideurs des alternatives au niveau des accentuations de ces secteurs.</p> <p>Les programmes généraux précédents ont été établis en 1991, 1996 et 2000. L'expérience acquise en liaison avec leur élaboration et leur réalisation a naturellement été exploitée pour l'élaboration du quatrième programme. Le travail est parti cette fois de séminaires et négociations sur le monde rural. Le travail en réseau joue un rôle très essentiel dans les pratiques de la politique rurale. L'élaboration du programme général a lui aussi reposé en majeure partie sur un travail des réseaux régionaux et nationaux. Ces mêmes réseaux deviendront en 2006–2008 les exécuteurs des 133 propositions du programme.</p> <p>Le Groupe d'étude sur la politique rurale (YTR) est l'auteur du programme général. Il assiste également le Gouvernement pour la mise en œuvre des propositions du programme général. Une partie essentielle du processus politique du programme est le programme spécifique du même nom, dont l'approbation par le Conseil des ministres est prévu au cours de 2004. Ses orientations s'appliquent principalement aux années 2005 et 2006. Elles confortent en de nombreux points le travail de développement impliqué par les propositions relativement détaillées du programme général étendu. La version étendue est le programme opérationnel de l'YTR.</p> <p>La présente publication est un sommaire des parties essentielles du programme général, intitulé "La Vitalité du monde rural – une responsabilité commune".</p>			

Série de publications	Publication n° 14/2004 de l'YTR
Editeur	Groupe d'étude sur la politique rurale (YTR)
Mise en pages	Keltainen toukokuu / Ben Rydman
Imprimé par	Suomen Printman Oy
Traduction	Käännös-Aazet Oy



Contenu

Préface	7
FINALITÉ DU PROGRAMME ET VISION D'UN MONDE RURAL VITAL	8
PRÉMISSSES DE LA POLITIQUE RURALE	11
LE GROUPE D'ETUDE SUR LA POLITIQUE RURALE (YTR)	15
Les missions	15
Les zones de développement et les formes de travail de la pratique	15
La réflexion politique rurale finlandaise	17
LIGNES DIRECTRICES DE LA POLITIQUE RURALE	21
PROPOSITIONS DU PROGRAMME GÉNÉRAL	24
Système et procédures de la politique rurale	24
Renforcement des structures opérationnelles du monde rural	25
Réorganisation des métiers et du travail	27
Entretien et construction des services de base	29
Elévation du niveau de savoir-faire	30
MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME GÉNÉRAL	33
Les fonds nécessaires	33
Le Conseil des ministres décide, l'YTR apporte son aide	33
Les lignes d'action communes des administrations régionale et centrale	35



Préface

“LA VITALITÉ DU MONDE RURAL – une responsabilité commune” est le quatrième programme général de politique rurale fondé sur une approche et une élaboration intégratives, portant sur la totalité du pays et visant à l’induction d’effets positifs sur le monde rural par les divers secteurs. La politique rurale n’est pas la somme des objectifs et des moyens des divers secteurs économiques et administratifs, mais leur complément et dans certains cas une alternative à ceux-ci. Le développement rural est devenu radicalement plus difficile. Un renforcement des objectifs communs des divers secteurs, organisations et groupes s’imposant, les formes de travail collectant les ressources sur les plans local et régional constituent le noyau central de la politique rurale.

La préparation du programme a commencé en mai 2003 avec une *série de séminaires et négociations* avec des acteurs régionaux des diverses provinces. Le processus (cf. annexe 1) s’est poursuivi par des négociations avec l’administration centrale, les organisations et les partis. A l’automne s’est joint au travail un *groupe stratégique* composé de professeurs du monde rural. Et à la veille de Noël 2003 a commencé son travail un *groupe de coordination* nommé par YTR (le Groupe d’étude sur la politique rurale) et chargé de rassembler les propositions en provenance de différentes directions, leurs motifs et d’autres renseignements en un programme général. Une partie essentielle de la préparation a consisté dans la contribution apportée par les *groupes de travail thématique et d’étude d’YTR et d’autres entités analogues* à la réalisation des propositions et à l’établissement de leurs fondements.

Au cours de l’hiver 2004, la direction du processus a été prise par un *groupe de travail ministériel*, qui a alors décidé d’appliquer la nouvelle loi de développement régional de façon à obtenir la rédaction d’un programme général étendu et relativement détaillé conforme aux pratiques antérieures, sur la base duquel serait rédigé le programme de politique rurale spécifique requis par la loi. C’est ainsi qu’il est édité deux versions du programme général – une plus complète dite étendue et une restreinte.

L’apport du groupe stratégique transparait principalement dans la partie I du programme, celui des groupes thématiques dans la partie II et celui du secrétariat d’YTR dans la partie III. Un important complément a été fourni pour maints points par les parties aux négociations et les membres du groupe de coordination. En tout et pour tout, la préparation du programme général a été un processus étendu et ouvert. Il y a lieu de croire également dans la mise en œuvre des propositions.

La version étendue du programme général constitue d’une part le programme d’action du groupe d’étude sur la politique rurale pour la période de 2005 à 2008 et d’autre part la base du programme spécifique de politique rurale approuvée par le Conseil des ministres, et indique les grandes lignes du travail de développement des années à venir. La présente publication est un sommaire du programme opérationnel.

A Helsinki, le 25 août 2004

LE GROUPE D’ÉTUDE SUR LA POLITIQUE RURALE

Ilkka Ruska
directeur général
président

Eero Uusitalo
conseiller rural,
secrétaire général

Finalité

FINALITÉ DU PROGRAMME ET VISION D'UN MONDE RURAL VITAL

Comme le décrivent de nombreuses définitions du monde rural, les ingrédients de la vitalité sont eux aussi variés et variables. La vision d'un monde rural finlandais vital contient à la fois des éléments qui se réalisent selon leurs propres lois au cours du temps et des facteurs politiquement contrôlables.

Un monde rural vital

- a une structure démographique, économique et professionnelle diversifiée
- a pour population des habitants résolus et responsables
- possède un savoir-faire et une technologie compétitifs
- est un cadre attractif pour l'habitation et favorable à l'entreprise
- respecte et entretient son environnement culturel
- s'intègre en réseau et entretient son interaction avec le monde urbain
- se compose de zones de types différents
- abrite des collectivités locales fortes
- produit de nombreuses marchandises indispensables: produits alimentaires, bois et produits industriels
- est sillonné de routes et chemins praticables et de communications informatisées compétitives
- possède des services de bien-être au fonctionnement efficace
- offre à tous les citoyens un lien avec la nature, des services d'expérience à sensation et la tranquillité.

Le monde rural constitue un domaine politique permanent, mais la politique rurale en est encore jeune. Le monde rural est constitué de villages séparés par de longues distances, de forêts et de champs, et, selon la définition, est le lieu d'habitation d'un Finlandais sur deux ou sur cinq. Avec son immense campagne à l'habitat clairsemé et sa situation septentrionale, la Finlande est un pays particulièrement exceptionnel en Europe. C'est peut-être la raison pour laquelle l'Union européenne ne fait pas preuve d'une compréhension suffisante envers notre agriculture, ni non plus envers les caractéristiques fondamentales de notre monde rural. *Il existe en Finlande un besoin particulier de développer une politique ayant un effet réel sur les conditions du monde rural, qui tienne en même temps compte des possibilités ouvertes par une interaction entre le monde rural et le monde urbain. Bien que les conditions de la vitalité du monde rural soient dures, il est possible d'agir sur tous les facteurs partiels de cette vitalité par des moyens de plusieurs secteurs politiques et par la politique rurale.*

Les grands changements survenant dans la population, les métiers et la technologie ont des effets radicaux sur le monde rural. La restructuration n'implique pas en soi que le monde rural soit toujours et partout perdant. De nouveaux objectifs, solutions, arrangements et réorganisations produisent à la fois un écho favorable et de nouvelles possibilités d'action. La manière de faire dans chaque cas est l'une des questions fondamentales de la politique rurale. Une condition nécessaire, encore que nullement suffisante, réside dans une prise de responsabilité accrue de la part des habitants du monde rural au regard du développement, avec la forte possibilité d'influence qu'elle implique. Lorsque

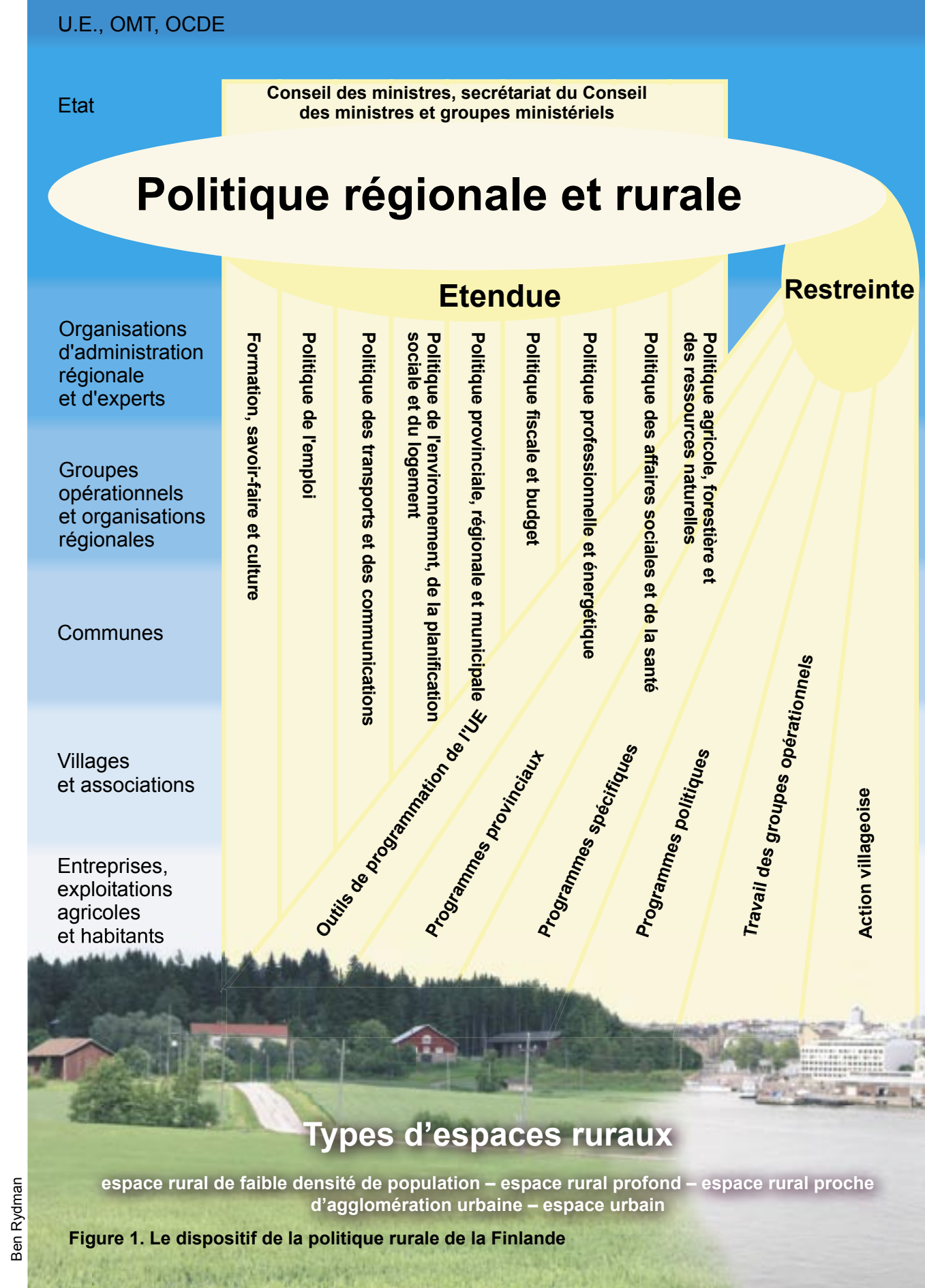


Figure 1. Le dispositif de la politique rurale de la Finlande

les conditions ont changé de manière déterminante, les organisations et modes d'action antérieurs ne sont plus valides non plus. *La mise en place de nouveaux mécanismes collecteurs de forces est l'une des conditions du développement rural.* A l'heure actuelle, les ressources d'aide de l'Etat et des communes se dispersent vers de nombreuses organisations anciennes mais fonctionnant de manière partiellement insuffisante. Des pressions dans le sens d'un changement s'exercent également au niveau des responsabilités de propriété et de remise en état des locaux d'activité lorsque les conditions évoluent. *Un renouvellement des structures opérationnelles et organisationnelles du monde rural est indispensable.*

Le Gouvernement du Premier ministre Matti Vanhanen s'est engagé dans son programme à mettre à jour le programme général de la politique rurale.

Le programme général précédent, le troisième, arrive au terme de sa mise en œuvre. La quasi-totalité de ses propositions ont été réalisées. Un nouveau programme s'impose pour l'orientation des nouvelles mesures de développement rural. *Le programme général et le programme spécifique rédigé à partir de celui-ci sont focalisés sur les questions de la politique rurale étendue et sur le développement du système de politique rurale.*



Prémisses

PRÉMISSSES DE LA POLITIQUE RURALE

La politique rurale s'applique au développement des régions de faible densité de population et des agglomérations de moins de 30 000 habitants. Elle part de l'identification et de la reconnaissance de la pluralité du monde rural et de la diversité des besoins, points forts et possibilités découlant des spécificités locales.

La politique rurale est un ensemble extensif. Une distinction capitale s'opère entre les politiques rurales étendue et restreinte. Par **politique rurale étendue** il est entendu l'action s'appliquant à toutes les mesures relatives au monde rural entreprise dans et par les divers secteurs administratifs dans le cadre du développement général de la société. Un but premier des mesures sera par exemple d'améliorer les conditions de circulation, d'améliorer les conditions d'exercice d'activités d'entreprises et professionnelles ou d'harmoniser la fiscalité à une économie en voie d'internationalisation. La **politique rurale restreinte** contient de son côté les mesures spécifiquement fixées au développement du monde rural et les instruments de ce développement. Il est procédé pour ce faire à l'organisation de mesures législatives, de ressources financières, d'un savoir-faire spécial et d'un personnel administratif. Ceci présuppose une organisation propre, des programmes, des lois et des décrets, des lignes au budget de l'Etat et de l'administration régionale ainsi que des activités de recherche. Les concepts 'étendu' et 'restreint' ne font donc pas référence à l'ampleur ou à l'importance en soi des solutions ou des mesures. Dans cet esprit, une norme interne d'un secteur administratif, par exemple, relèvera du domaine de la politique rurale étendue, tandis qu'un programme rural de l'Union européenne conséquent sur le plan opérationnel et financier constituera un instrument de politique rurale restreinte.

Pour être fonctionnelle, une politique rurale se doit d'utiliser les moyens de la politique restreinte et de la politique étendue. Des moyens additionnels sont tout particulièrement nécessaires au niveau de la politique rurale étendue pour harmoniser les effets des mesures des divers secteurs administratifs et augmenter les effets positifs. Le programme spécifique se concentre de fait sur les questions de politique rurale étendue.

La politique rurale comprend des dispositions et des stratégies tant sectorielles que régionales. Les fonctions sectorielles sont focalisées sur des missions individuelles, esquissées à l'échelle nationale mais limitées à certains domaines de la vie sociale (emploi, santé, formation, etc.). Les **politiques sectorielles** développées par branche administrative entretiennent des structures fondamentales de la société, mais reconnaissent mal les spécificités régionales. Leurs stratégies sont souvent présumées agir indépendamment des différences entre les régions et les groupes cibles. En plus de sa cécité régionale, un problème de la politique sectorielle est son oubli de la perspective globale. En plus du travail de base sectorielle, sont également nécessaires dans une plus grande mesure qu'actuellement une planification et une action horizontales, transadministratives et transsectorielles.

Une prémisses stratégique importante d'une politique rurale effective est l'aspiration à ce que dans le système de politique rurale **chaque niveau d'action se concentre sur les tâches qui lui sont propres**, qu'il s'agisse de l'administration nationale, des provinces, des communes ou des collectivités locales. Une politique trop strictement menée du sommet conduit à des impasses. L'emploi pour le développement rural de moyens de développement transadministratifs, régionaux, fondés sur un partenariat et habilitant les acteurs locaux est souligné dans la littérature de la recherche depuis déjà plusieurs années, et est

également appliqué en politique rurale restreinte depuis ces derniers temps. Cette ligne est ici poursuivie de manière plus étendue que par le passé.

Les approches accentuant la régionalité et la localité mettent de leur côté l'accent sur un développement plus précis en fonction des spécificités de chaque province et région. Elles donnent également davantage de poids à **l'autodétermination sur les plans régional et local**. Ceci est illustré par les groupes d'action et les activités villageoises développées au cours de ces dernières années.

Le programme de politique régionale précédent avait pour titre 'la Campagne des gens'. Ceci illustre toujours parfaitement la prémisse la plus fondamentale de la politique rurale: **le développement du monde rural en tant que milieu d'habitation et d'action compétitif des gens**. La politique rurale ne peut pas reposer uniquement sur des arguments mettant en avant la compétitivité et la croissance économique globales.

La compétitivité et la croissance économique ne sont que des instruments au service de la promotion de valeurs premières de la société telles que le bien-être. Ainsi, une amélioration de la compétitivité de l'économie nationale ne génère pas automatiquement sur le bien-être les effets escomptés de manière égale pour toutes les régions et tous les groupes de population. C'est pourquoi le monde rural doit se développer en tant que milieu d'habitation et lieu d'implantation d'entreprises compétitif. La compétitivité du monde rural procède d'un fonctionnement tel de l'infrastructure et des services produits par le secteur public et le marché qu'il soit possible d'y habiter et travailler et que le monde rural soit authentiquement à la portée de tous les citoyens.

L'acceptation de possibilités d'influence et d'une autonomie des citoyens ne signifie nullement que la société pourrait laisser les citoyens agissant dans le monde rural répondre seuls de leur propre bien-être. Le choix du lieu d'habitation est un droit que la société se doit de protéger et renforcer en veillant à ce que le monde rural soit aussi une alternative authentiquement viable.

Promouvoir et garantir l'équité est au moins aussi fondamental que soutenir l'autonomie et les possibilités d'influence des citoyens. L'équité s'exprime dans sa plus grande simplicité dans la question du respect du principe d'égalité des citoyens. En matière de disponibilité des services de base essentiels d'une société d'information, il n'est pas équitable, par exemple, qu'une partie de la population se trouve dépourvue de liaisons à bande large parce qu'elle habite ou travaille dans une région donnée.

La **ligne directrice de la politique rurale** consiste à *construire de l'équité pour les citoyens et des moyens générateurs d'égalité pour les régions. Il ne peut être obtenu un développement régional équilibré uniquement à travers les centres urbains ; des fonds doivent être alloués directement au développement des zones extérieures aux agglomérations centrales. La compétitivité économique du monde rural ne peut progresser qu'à partir de ses propres points forts.*

Le monde rural est une collectivité polymorphe composée de gens capables et résolus, de métiers de plus en plus nombreux ainsi que de la nature, caractérisée par un habitat en zone isolée, en village et en petite ville, interagissant avec les villes et corrélée aux mouvements évolutifs nationaux et internationaux.

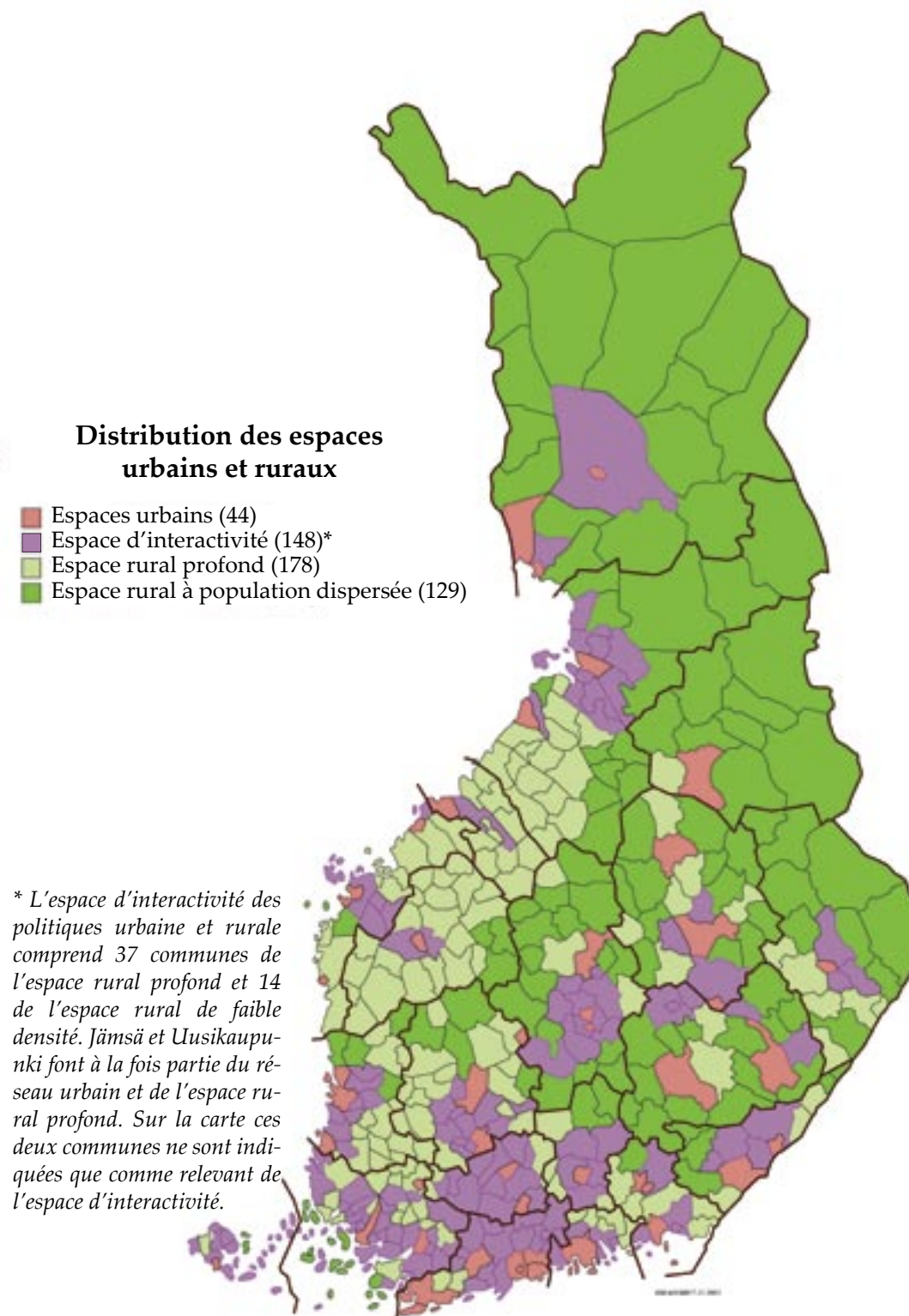


Figure 2. Les communes de Finlande en fonction de la dimension rurale ou urbaine



YTR

LE GROUPE D'ETUDE SUR LA POLITIQUE RURALE (YTR)

L'YTR, groupe d'étude sur la politique rurale instauré par le Conseil des ministres, agit en qualité d'élaborateur de la politique rurale et de développeur du système au niveau national. Il soutient par son travail le développement rural régional et local et accroît les capacités pour l'exploitation des programmes cofinancés par l'UE et d'autres instruments de développement du monde rural. Les dispositions de politique rurale s'appliquent, en coopération avec l'Etat, les communes, les entreprises et les associations, à tous les habitants indépendamment de la profession, de l'âge ou du sexe.

L'YTR travaille sous la forme d'un *programme de politique transadministratif* s'appuyant sur une mise en réseau extensive. Il comprend des membres issus de neuf ministères ainsi que de nombreuses organisations, qui coopèrent entre eux au profit du monde rural. L'actuel YTR a été mis en place par le Conseil des ministres pour la période du 15 mai 2002 au 15 mai 2005. Son travail et celui de ses prédécesseurs se poursuivent depuis 1988. Les missions se sont multipliées ces dernières années, la coopération et les échanges d'information internationaux étant notamment devenus une composante essentielle de l'action.

Les missions

- Promouvoir la coopération en matière de politique rurale
- Elaborer et réaliser le programme général de politique rurale et sur la base de celui-ci, en aide au Gouvernement, le programme spécifique de politique rurale
- Préparer les moyens de promotion des activités de programme et de projet de la politique rurale
- Préparer les dispositions à prendre pour améliorer l'entreprise et l'emploi
- Favoriser la création de projets thématiques et de réseaux transsectoriels en particulier en matière de produits en bois, des PME du secteur alimentaire, de tourisme rural, de travail à distance et d'activités villageoises, par l'exploitation des fonds alloués aux programmes d'objectif de l'UE et aux initiatives communautaires
- Renforcer la structure opérationnelle fondamentale du monde rural ainsi que la recherche et le savoir-faire ruraux
- Préparer des prises de position en matière de politique rurale concernant plusieurs secteurs administratifs et émettre des avis sur les solutions relatives à la politique rurale
- Développer des services combinés et des formes de réorganisation des services du monde rural
- Amorcer en coopération avec les acteurs de la politique urbaine des activités de programme et de projet visant à accroître l'interaction entre le monde rural et le monde urbain et à refreiner l'exode rural.

Les zones de développement et les formes de travail de la pratique

Le développement rural couvre les zones rurales et la majeure partie des villes de Finlande, qui sont de petite taille. Il s'opère à l'aide de la politique de programme nationale et communautaire. L'action consiste dans des projets de recherche et développement, dans le travail d'associations de développement (groupes d'action), d'associations villageoises

et de plusieurs associations spécifiques, dans la construction de différents réseaux et dans l'action de groupes thématiques. Les domaines de développement sont le travail à distance, la fabrication alimentaire, les services de bien-être, l'interaction entre les espaces urbains et ruraux, la culture, le développement des villages, le secteur des produits naturels, le tourisme rural, l'information-conseil rurale, la recherche sur le monde rural, les femmes, la jeunesse, le savoir-faire et les produits en bois du monde rural, les zones rurales reculées, le renforcement de la contractualité au sein du monde rural, le travail de groupe d'action, ainsi que les diverses formes de travail et d'entreprise.

Le programme général de politique rurale

- Le programme général se concentre sur les questions de la politique rurale étendue, c'est-à-dire sur les effets régionaux des actions prises par les divers secteurs administratifs ainsi que sur les moyens d'atténuer les effets nuisibles et de renforcer les effets positifs. Le programme général consolide le système de politique rurale par ses propositions. Révisé environ tous les quatre ans, il se caractérise par une approche stratégique dense et contient de nombreuses propositions de développement concrètes. L'YTR promeut les propositions de ce programme d'action par des négociations, des projets, un travail par groupes thématiques et une action diverse. Le programme général rapproche et harmonise les missions des acteurs du monde rural en vue de réunir les forces et d'intensifier leur influence.

Le programme spécifique de politique rurale

- L'élaboration du programme général contribue simultanément à celle des orientations politiques, c'est-à-dire du programme spécifique à faire approuver par le Conseil des ministres. Le programme spécifique contient les lignes d'orientation et les décisions du Conseil des ministres en matière de politique rurale pour 2005 et 2006. Les programmes général et spécifique coïncident pour leurs parties communes. L'YTR assiste le Gouvernement à travers la préparation du programme général à l'élaboration et à la réalisation du programme spécifique.

Le Groupe d'étude sur la politique rurale (YTR) et son secrétariat

- L'YTR comprend 21 membres de diverses organisations et leurs suppléants. Dans les organisations membres, plus de 50 fonctionnaires et employés travaillent à temps partiel comme secrétaires de l'YTR. La mise en œuvre d'une authentique coopération et de l'activité en réseau implique en outre une action transadministrative au niveau de l'organisation et du mode de travail des organes concernés.

Les groupes thématiques et de travail ainsi que les programmes thématiques

- Une partie des groupes thématiques et de travail sont instaurés à titre provisoire, d'autres à long terme. Dans le second cas, la composition et les tâches du groupe sont révisées au moins une fois tous les trois ans.
- A tout instant travaillent au sein de l'YTR dans les domaines précisés plus haut 10 à 15 groupes thématiques à la détermination des grandes lignes du développement national de leur domaine respectif et constituent la partie nationale au sein du réseau de leur domaine. Plusieurs thèmes ont déjà leur propre programme de développement et le travail des groupes thématiques s'intensifie au niveau des régions.

- Un groupe thématique et de travail est parfois un laboratoire assurant le mûrissement d'une idée jusqu'à la phase à laquelle commencent à s'intéresser aussi les parties concernées. Il est bon qu'en Finlande une commission parlementaire sur les affaires de l'archipel réponde des questions relatives à l'archipel, que le développement des villages soit la responsabilité du réseau villageois autonome et en renforcement continu SYTY ('Association de l'activité villageoise de Finlande') et que le travail à distance soit promu par un groupe de coopération sur le travail à distance formé par le ministère du Travail. Parmi les groupes thématiques de l'YTR sont notamment de puissants et influents acteurs de leurs domaines respectifs le groupe de travail sur les Groupes d'action, le groupe thématique sur le Tourisme rural et le groupe thématique sur les Services de bien-être.

Les projets de recherche et développement nationaux et la série de publications de l'YTR

- L'YTR a utilisé ces dernières années 3,3 millions d'euros par an pour environ 70 projets de recherche et développement. Ce crédit a notamment financé 8 professorats et de nombreuses thèses de recherche rurale. L'YTR publie annuellement une dizaine de programmes sectoriels ou autres rapports innovateurs.

La politique rurale en est actuellement au milieu de sa phase de construction. De nombreuses formes de travail sont en usage, le domaine politique est institutionnalisé mais souffre toujours de l'étiquette du provisoire de l'univers des projets. L'YTR et ses prédécesseurs ont agi 12 ans avant d'être reconnus dans la loi et de se voir attribuer un ordre du jour. Il a été extrêmement difficile d'obtenir un financement de l'Etat pour les nouvelles formes de travail. Des progrès ont toutefois été réalisés au cours des 15 années durant lesquelles s'est consciemment élaborée une politique rurale.

La réflexion politique rurale finlandaise

Domaine nouveau, la politique rurale se caractérise dans les divers pays et les diverses organisations supranationales par des prémisses variables. Le développement du monde rural de l'Union européenne issu de l'agriculture est représentatif d'une réflexion politique agricole dans laquelle le monde rural est compris comme un espace dominé par l'agriculture et peut être développé par une aide à l'agriculture. La politique de financement structurel de l'Union européenne est dominée par une approche régionale, le monde rural y apparaissant facilement à son corps défendant, comme un acteur faible qui subit les effets sur l'économie régionale de l'environnement opérationnel global sans pouvoir les modeler lui-même activement. Le terme de monde rural est de plus en plus usité dans l'Union européenne, mais les critères, les fondements de la politique et les flux financiers sont imbriqués dans l'agriculture.

Le monde rural étant considéré dans la politique comme une dimension de la structure sociale, il constitue lui-même une question politique, sans devoir passer à travers l'agriculture ou en tant qu'intégrante de l'économie régionale. La politisation autonome de la question du monde rural dérange les structures dominantes habituelles de la politique régionale. *La politique rurale de la Finlande repose sur ces prémisses depuis déjà plusieurs années.*

Les chercheurs ont décelé dans la réflexion sur le monde rural une tradition agricole, une relation naturaliste avec ce monde ; le monde rural est senti comme un obstacle à la construction d'une économie nationale moderne ou associé, dans la tradition relative aux régions reculées, à un environnement naturel défavorable sur le plan structurel. Il suit des conditions en vigueur en Finlande que *la réflexion sur le monde rural inclut une tradition des régions éloignées*.

Un point faible du système politique rural finlandais a longtemps résidé dans un manque de direction politique. L'YTR est une organisation de fonctionnaires et d'experts. Le guidage politique s'est canalisé essentiellement à travers les programmes communautaires sur les instruments du développement du monde rural. Les programmes de l'UE se caractérisent eux-mêmes par une forte part de travail de fonctionnaires et chaque programme n'est qu'un facteur partiel de l'ensemble de la politique rurale. L'entrée en vigueur de la nouvelle loi de développement régional a placé à la tête de la politique rurale un groupe ministériel sous la direction duquel ont été élaborés le quatrième programme général de politique rurale et, sur sa base, le programme spécifique de politique rurale. La méthode rappelle les programmes politiques transadministratifs mis en service par le gouvernement du Premier ministre Matti Vanhanen et mis en œuvre selon quatre thèmes sociaux. De plus, les députés ont adopté depuis plus de deux ans déjà comme l'un de leurs forums de débats volontaires un *réseau rural du Parlement* auquel participent 78 d'entre eux.

La nécessité d'une élaboration et d'une prise de décision transadministrative se faisant plus pressante dans les zones rurales de jour en jour, il convient de développer continuellement des solutions pratiques. *L'expérience sur l'YTR est positive : de l'insuffisance initiale, une avancée progressive vers une action plus intense et plus efficace.*

Archive des images du Ministère de l'Agriculture et des Forêts

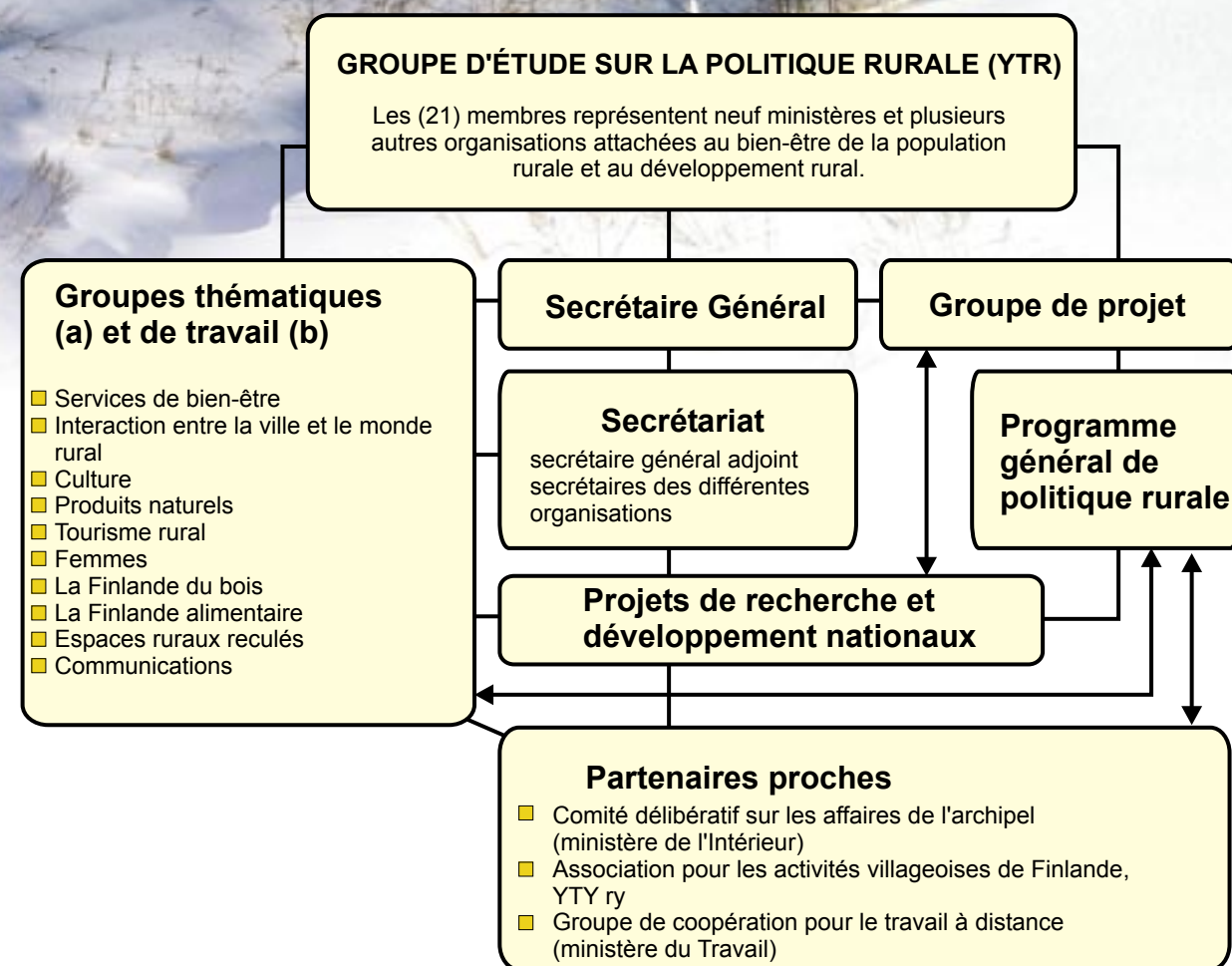


Figure 3. Le Groupe d'étude sur la politique rurale (YTR) (situation au 31.7.2004)



Lignes

LIGNES DIRECTRICES DE LA POLITIQUE RURALE

- Intensifier l'action des acteurs publics et privés exploitant l'interaction entre les zones urbaines et rurales
- Prendre en compte de manière plus importante et plus diversifiée les résidents de loisirs et secondaires dans le cadre du travail de développement rural
- Etablir des moyens générateurs d'équité pour les citoyens et d'égalité entre les régions – Un développement régional équilibré ne s'obtient pas uniquement à travers les agglomérations ; des fonds doivent être dirigés directement sur le développement des zones extérieures aux agglomérations. La compétitivité économique du monde rural doit être développée à partir de ses propres points forts.
- Mettre en avant un monde rural prospère et compétitif opérant sous le signe d'un climat sévère, d'une faible densité de population et de grandes distances, capable de fixer lui-même ses objectifs et apte à participer en tant que partie à part entière à leur réalisation, puisque disposant d'un système évolutif à niveaux multiples pour le développement rural
- Renforcer les modalités d'action civique au niveau communal – Des acteurs supplémentaires sont nécessaires et la démocratie représentative n'est pas toujours suffisamment efficace au niveau local.
- Poursuivre le renforcement des modes d'action rassembleurs de ressources, augmentant le savoir-faire et fondés sur la coopération (activité villageoise, coopération communale, services aux entreprises régionaux, travail de groupes d'action et centres de compétence)
- Développer le travail de groupe d'action en tant que l'un des instruments permanents de la politique rurale
- Œuvrer en faveur d'un climat positif du monde rural envers les immigrés ; renforcement de la diversification culturelle et de la richesse collective par une éducation psychologique dans les écoles, les associations villageoises, les groupes d'activité et les paroisses
- Réduire les obstacles à l'habitation et accroître l'habitation dans les zones rurales en veillant à ce que le monde rural conserve sa compétitivité en tant que cadre de vie sain, sûr et en harmonie avec la nature ainsi que raisonnable sur le plan des coûts sociaux
- Garantir la construction neuve de logements de loisirs par une politique dérogatoire flexible pour la période au cours de laquelle l'établissement des plans est encore en cours ; développer le contrôle et le guidage de manière à permettre la conversion des logements de loisirs à un usage en toutes saisons
- Ne pas laisser les manifestations culturelles et les activités amateurs des diverses disciplines artistiques à la seule merci des forces du marché ou de modes de financement local aléatoires, mais en assumer une responsabilité au niveau national par une politique rurale et culturelle à long terme
- Veiller au renouvellement, à une offre diversifiée et à la disponibilité de la formation et de l'information
- Renforcer au niveau régional la mission de formation des adultes en ajoutant à une offre de formation multiforme des éléments rehaussant les capacités de développement du monde rural

- En vue de générer puis développer des innovations, aider à une mise en réseau extensive mutuelle de tous les acteurs
- Favoriser le développement du secteur des services privés au sein de la structure professionnelle du monde rural. – Le secteur du bien-être, le tourisme, la culture et le travail à distance sont, entre autres, susceptibles d’offrir des possibilités en ce sens; il doit en outre être veillé à la compétitivité de la solide industrie du monde rural dans le contexte de la globalisation.
- Renforcer les conditions opérationnelles des petites entreprises rurales par une diversification des services locaux aux entreprises et la confiance dans l’auto-orientation des entrepreneurs
- Construire des communications informatiques rapides et au prix raisonnable couvrant tout le pays et atteignant chaque village au plus tard pour 2007
- Orienter l’agriculture et l’ensemble de la chaîne agroalimentaire sur des produits à forte valeur ajoutée, diversifier la production des exploitations et favoriser la pluriactivité des exploitations agricoles
- Prendre en compte la structure des activités d’entreprise du monde rural dans la politique professionnelle générale ; construire les systèmes et les services publics au service des activités d’entreprise de manière à fonder les solutions structurelles sur les besoins des microentreprises
- Préserver en tant que choix de politique de globalisation sûr pour la prospérité, l’emploi et la structure régionale de la Finlande la capacité de l’industrie de maintenir les emplois industriels en Finlande – Ceci implique de la part de l’industrie un renouvellement dynamique fortement soutenu par la politique économique.
- Développer les services privés du monde rural en fonction des potentiels naturels et nouveaux ; amener les services en matière d’aide et d’action de promotion publique en faveur de l’entreprise à une position égale par rapport à l’industrie
- Assurer à tous les commerces et métiers une position égale comme sources de revenus
- Dans le cluster forestier, promouvoir l’exploitation de la qualité, de l’abondance et du haut degré de transformation du bois pour travail et source de subsistance des gens du monde rural
- Développer la pêche pour en faire un secteur économique plus diversifié et fondé sur les caractéristiques et savoir-faire spécifiques des régions – Afin de favoriser le développement régionalement équilibré de l’économie de la pêche, les départements de la pêche des centres économiques doivent prêter une attention spéciale à l’exploitation de la structure, du savoir-faire particulier et des innovations du secteur de la pêche.
- Développer le système de financement des communes de manière à ce qu’il garantisse l’organisation des services de base et encourage les communes à une production de services efficace
- Evaluer les décisions relatives au monde rural dans le cadre des systèmes de prise de décision national, régional et local dans la perspective de l’affaiblissement ou du renforcement de l’économie de proximité
- Réserver pour le financement rural une part au moins égale à la part actuelle.



Propositions

PROPOSITIONS DU PROGRAMME GÉNÉRAL

Le programme "La Vitalité du monde rural" comprend au total 133 propositions. Celles-ci sont présentées dans le présent sommaire de façon succincte en cinq sections. Les propositions des parties stratégiques I et III du Programme général sont rassemblées sous le titre Système et procédures de la politique rurale. Les quatre autres sections correspondent aux quatre thèmes principaux conformes à la partie II du Programme général : *Renforcement des structures opérationnelles du monde rural, Réorganisation des métiers et du travail, Entretien et construction des services de base et Elévation du niveau de savoir-faire.*

Système et procédures de la politique rurale

- Appliquer davantage que jusqu'à présent dans la politique d'interaction entre les espaces urbains et ruraux la division par zones : espace urbain, espace rural en interaction avec un espace urbain proche, espace rural profond et espace rural de faible densité de population
- Prendre plus que jusqu'à présent en compte et en usage la division quadripartite des espaces dans l'élaboration, la réalisation et l'évaluation des programmes provinciaux et des programmes de l'UE.
- Instaurer une direction politique permanente pour la politique rurale
- Charger un rapporteur de formuler des propositions sur les pratiques les meilleures et mutuellement complémentaires des politiques régionale, rurale et agricole
- Faire de l'action du Groupe d'étude sur le monde rural une composante intégrante du système de développement régional et poursuivre le travail de développement de la politique rurale
- Développer les procédures et le financement des programmes politiques transadministratifs, politique rurale comprise, en fonction de l'expérience acquise
- Prolonger le programme rural régional (ALMA) par un programme national homologue (ELMA) à hauteur de 35 millions d'euros
- Contre les inconvénients d'un éventuel retard de la période de programmation de l'UE à venir par une formation ainsi qu'une préparation minutieuse des programmes de l'UE de la nouvelle période
- Elaborer une stratégie et des dispositions de politique rurale pour des groupes associés à participation large dans les provinces
- Afin de familiariser les élus municipaux entrant en fonction au début de 2005, produire un matériel documentaire dans lequel sont rapportées les dispositions du développement régional et de la politique rurale
- Favoriser une participation plus active que jusqu'à présent des paroisses au développement rural
- Faire instaurer par le Groupe d'étude sur la politique rurale un groupe thématique sur le logement rural
- Développer la législation de l'utilisation des sols de manière à générer de meilleures possibilités que jusqu'à présent pour une habitation de longue durée dans les logements de loisirs ou pour la conversion de ceux-ci pour une habitation permanente
- Faire rédiger un plan culturel rural par le groupe thématique sur la Culture de l'YTR
- Développer les systèmes de financement des programmes et projets pour les rendre incitatifs et souples en empêchant les délais de paiement des aides aux projets et les risques de financement propre de faire obstacle
- Dans les services publics de consultation et financement pour les entreprises, mettre l'accent sur une augmentation de l'entreprise dans les services et sur la propagation de nouveaux services et de formes d'organisation de la production du monde rural tels que les services combinés
- Garantir un état suffisant du réseau routier par une augmentation des crédits de base alloués à l'entretien des routes
- Accroître le financement des transports en commun de l'Etat ; poursuivre le développement et l'élargissement des voyages combinés ainsi que des transports en commun sur appel et des transports de service
- Rendre permanente la combinaison des déplacements remboursés par la société et étendre le système à l'ensemble du pays
- Promouvoir les transports de proximité, instaurer des dispositifs pilotes et diffuser l'expérience acquise en matière de production de services et de transports de marchandises
- Admettre les frais de voyage au et du lieu de travail dépassant une franchise donnée comme déductibles en qualité de frais de travail dans l'impôt sur le revenu ; alléger les désavantages résultant de longues distances pour les habitants des communes de faible densité de population par des allègements liés à la taxe sur les carburants
- Instaurer un groupe de travail pour exposer à la population agricole les possibilités ouvertes par des tâches de production autres que celles de base dans la perspective tant de la vitalité du monde rural que du niveau de revenu des agriculteurs et de la création de nouveaux emplois
- Assurer pour l'avenir les conditions nécessaires à l'exercice de l'agriculture dans tout le pays ; diriger également le financement sur la diversification des activités d'entreprise du monde rural et sur un renforcement de la fonctionnalité des collectivités rurales
- Etablir des modèles d'évaluation provinciaux pour l'estimation de l'effet des diverses alternatives de la politique agricole
- Veiller dans le cadre de la planification de la politique agricole à un équilibre du développement entre les diverses régions du pays et tenir compte des différences et besoins régionaux dans la répartition des crédits de développement régional, ceci valant également pour la gradation des niveaux d'aide
- Instaurer un Groupe de coopération sur la politique rurale pour la nouvelle période allant du 16.5.2005 au 16.5.2008
- L'ensemble du développement régional est coordonné par le groupe de travail ministériel sur l'administration et le développement régional. La politique urbaine et rurale dans son ensemble est fortement mise en avant dans un groupe de suivi des mesures de politique régionale

Renforcement des structures opérationnelles du monde rural

- Effectuer une étude sur le développement de centres de ressources – mise en route progressive dans 10 provinces d'activités de centre de ressources par le groupe thématique sur les Femmes et par les organisations féminines

- Fondation par le groupe thématique sur les Femmes de l'YTR d'un groupe thématique sur les Femmes régional dans chaque province
- Organiser pour les jeunes des emplois de mémoire d'étude et de stage dans les entreprises et les associations de leur région et dans l'espace rural avoisinant la localité des études
- Dans le cadre de la formation à l'entreprise, faire encourager les jeunes par les établissements d'enseignement à expérimenter le travail d'entreprise dès la période de leurs études
- Propager l'expérience positive acquise avec les groupes de participation communale et régionale des jeunes
- Fixer des objectifs et des instruments clairement définis aux programmes de développement rural pour la nouvelle période 2007–2013
- Faire activer et appuyer par l'YTR la génération de réseaux de jeunes au niveau des provinces
- Faire créer par l'YTR un réseau de jeunes national fonctionnant sur le principe 'de-la-base-au-sommet' et constitué pour l'essentiel des membres des réseaux de jeunes de niveau provincial
- Hausser l'aide de l'Etat à l'action villageoise à un niveau comparable à celui des autres organisations bénéficiaires d'une aide de l'Etat, en l'augmentant annuellement de 200 000 euros
- Faire monter le nombre d'associations exerçant une action villageoise des actuelles 2300 à 2700 d'ici à la fin de 2008 ; intégrer les plans villageois et les programmes villageois provinciaux à la planification régionale et communale et aux programmes provinciaux
- Rechercher et créer par l'action villageoise des pratiques permettant aux habitants des villages de participer à la planification infrastructurelle et au travail pratique du développement de leur village
- Canaliser à travers les villages un soutien au logement dans leur propre foyer des personnes âgées, par l'organisation et le développement de services de soins et aide complémentaires de l'assistance professionnelle aux personnes âgées
- Faire adopter le financement de travail de groupe opérationnel par les ministères dans leurs programmes de développement et de financement structurel pour la période 2007–2013 et en augmenter la part de financement public dans le cadre du financement de programmes à raison de 50 millions d'euros par an
- Allouer une aide administrative de base aux associations de développement du monde rural
- Par le projet pilote de groupes opérationnels POMO+, préparer tous les groupes en vue de la nouvelle période de programmation et tester en 2005–2006 les procédures pratiques ; poursuivre le financement des groupes pilotes avec 2,5 millions d'euros en 2007
- Au niveau de la coopération intercommunale, mettre l'accent sur la gestion des missions globales et sur la prise en compte des possibilités effectives des différentes communes
- Effectuer le plein réajustement à l'indice du coût de la vie des subventions de l'Etat aux communes ; garantir le financement des subventions de l'Etat dans le secteur des affaires sociales et de la santé et le maintenir dans celui de l'éducation au moins dans l'enseignement de base et les bibliothèques ; et étudier l'éventualité d'une révision de la limite de compensation du système des subventions de l'Etat aux communes. Intégrer au système la forte diminution de la population comme paramètre distinct

- Générer au sein de l'administration publique de nouvelles formes de travail applicables à l'exploitation de l'interaction fondées sur l'égalité des deux parties
- Inclure au futur plan 2 un financement analogue à celui de la méthode de travail d'un groupe opérationnel, en le dirigeant sur un usage par les associations de développement locales opérant dans les villes
- Intégrer largement le thème de l'interaction des espaces urbains et ruraux au programme politique de la participation civique
- Former à partir des forums régionaux et des associations de quartier urbain des associations de développement conformes au principe de la représentation tripartite

Réorganisation des métiers et du travail

- Orienter le financement du Tekes (Agence nationale pour le développement technologique) vers une mise en réseau à niveaux multiples des chaînes de production ainsi que la génération et le financement d'innovations technologiques de compétences rurales
- Charger les ministères de l'Agriculture et des forêts et du Commerce et de l'industrie d'identifier les moyens permettant de traiter avec souplesse, indépendamment des frontières administratives, le financement des investissements et mesures de développement des entreprises des divers secteurs opérant en espace rural
- Garantir aux centres de la main-d'œuvre et des métiers des ressources suffisantes pour la titularisation des personnels travaillant au développement du monde rural et pour l'organisation d'une orientation efficace du travail
- Dans le cadre du développement des systèmes d'aide, prendre en compte les différences régionales relatives aux possibilités de production, l'importance de l'agriculture pour l'économie régionale et l'emploi, et les possibilités des entrepreneurs agricoles en matière de revenus alternatifs
- Agir sur les conditions opérationnelles de l'agriculture et des autres activités d'entreprise du monde rural par une politique fiscale nationale, comme dans de nombreux autres pays de l'UE
- Elaborer un programme national d'objectifs et dispositions de gestion du paysage
- Réviser le programme forestier national pour lui donner pour points de départ les objectifs de la politique rurale et régionale
- Articuler les programmes forestiers régionaux au programme provincial et à la planification de politique économique des centres de la main-d'œuvre et des métiers ; développer à partir des conseils forestiers régionaux un organe expert sur les mesures de développement régional des secteurs agricole et forestier
- Augmenter l'intérêt des jeunes vivant dans l'espace rural envers les travaux de l'agriculture en coopération avec les organisations
- Mettre totalement en œuvre le programme de politique économique de l'industrie des produits en bois et le programme de promotion de la construction en bois, qui arriveront à terme à la fin de 2004.
- Elaborer une image et une stratégie de promotion des ventes du secteur des petites et moyennes entreprises de l'agroalimentaire de niveau national pour la période 2006–2008
- Dans le cadre de la préparation de la loi et des décrets d'application sur les produits alimentaires, prendre en compte le maintien des conditions de fonctionnement des petites entreprises et assurer l'uniformité des procédures dans les diverses régions de la Finlande

- Adopter l'usage de l'instrument de financement de la politique agricole de l'UE soutenant la coopération entre producteurs
- Inclure les orientations du développement du secteur alimentaire, petites entreprises comprises, dans les programmes provinciaux
- Poursuivre la mise en avant du tourisme rural dans le cadre d'une coopération sans faille entre les dispositions régionales et nationales
- Charger le groupe thématique du Tourisme rural de l'organisation et de la commercialisation à l'échelle nationale du développement, de la planification des voies, de l'assemblage et de la commercialisation de produits d'activité
- Mettre en service dans toute la Finlande le modèle de partenariat Villi Pohjola ('Le Nord sauvage') pour le développement, la vente et la commercialisation des produits de tourisme sauvage et de nature
- Faire de la formation au service au client Palvelua Sydämellä ('Servir avec le cœur') une composante intégrante des systèmes de gestion qualitative de niveau national
- Développer l'appréciation de la valeur des produits de nature spéciaux dans l'économie nationale
- Composer pour les entreprises du secteur des produits naturels un ensemble de programmes de préparation en soutien au passage sur le marché international
- Charger le groupe thématique sur les Produits naturels d'élaborer un programme de mesures en vue du développement d'une certification des produits naturels à l'échelle nationale
- Etablir un ensemble de critères de pratique de production propre aux produits naturels
- Définir un contenu et un diplôme propre à la formation des guides de pêche
- Développer le tourisme de pêche conformément aux plans de développement du tourisme de pêche régionaux en tant que composante du tourisme rural
- Garantir les possibilités de chasse par un travail de formation, consultation et développement
- Diriger l'aide per capita à l'élevage du renne sur les professionnels exerçant cette activité à titre principal
- Développer la préparation de produits et le tourisme liés à l'élevage du renne à l'aide de programmes et projets
- Prêter une attention suffisante aux vues représentatives de la population et du secteur professionnel et économique dans la planification liée aux peuplements des grands animaux sauvages
- Promouvoir dans le monde rural l'utilisation, la collecte et la transformation ultérieure des formes d'énergie renouvelables
- Accorder le remboursement de la taxe sur l'électricité pour l'électricité produite à partir de la baldingère (*Phalaris arundinacea*)
- Titulariser dans les centres forestiers les fonctions des conseillers sur l'énergie issue du bois
- Développer les conditions opérationnelles de l'entreprise de production de chaleur et augmenter le nombre des entreprises et coopératives du domaine
- Garantir les conditions de l'utilisation de la tourbe dans le cadre du commerce des émissions par des modifications des politiques fiscale et d'aide
- Poursuivre la régionalisation des missions de l'administration nationale
- Faire adopter le travail à distance par l'administration municipale et nationale comme un mode de travail alternatif
- Assurer la formation d'un réseau d'expertise complet sur les activités d'entreprise de type coopérative

- Etendre le système de subvention au démarrage, en plus des chômeurs, aux personnes se lançant dans une activité d'entreprise à partir d'un emploi salarié ou d'économie ménagère et à l'issue d'études, et en prolonger la durée à 12 mois
- Mettre en œuvre le modèle d'activation de pré-entreprise en tant que formation de politique de main-d'œuvre en liaison avec l'expérience administrative de Kainuu
- Continuer la préparation de la convention rurale dans la perspective de la mise en service du système en 2007

Entretien et construction des services de base

- Charger les associations villageoises et similaires d'assurer l'information sur les possibilités d'utilisation des communications informatiques dans les activités des petites entreprises et dans les démarches quotidiennes des foyers et d'identifier les adhérents au réseau
- Rédiger un guide sur les processus d'acquisition de liaisons de communications électroniques
- Préciser et vérifier la stratégie nationale de la bande large sur la base des résultats et de l'expérience des stratégies provinciales et des projets de construction régionaux et locaux en matière de bande large
- Augmenter les aides de l'Etat aux voies de circulation privées de 16 millions d'euros par an pour revenir progressivement au niveau antérieur
- Améliorer les conditions opérationnelles des associations de gestion de route en organisant une formation de gérants routiers
- Examiner un amendement de l'article 130 de la loi sur la TVA de manière que les associations de gestion de route puissent être remboursées de l'impôt contenu dans les achats d'entretien de route privée
- Charger les communes de procéder à la planification de l'exploitation de leurs transports de passagers en tant que totalité
- Mettre les divers modes d'exploitation de transports sur un pied d'égalité sur le plan concurrentiel ; assouplir la limitation du poids des transports de marchandises (100 kg) des taxis
- Faire créer par l'administration de l'enseignement un système d'aide aux petites écoles
- Développer la déduction des foyers de manière que les membres du foyer aient la possibilité de procéder à déduction fiscale lorsqu'ils achètent un service à leurs proches
- Elargir le domaine d'application du Billet de service
- Régler la pénurie de main-d'œuvre des services sociaux et de santé en organisant les services de bien-être sous la forme d'ensembles régionaux
- Resserrer la relation entre la formation professionnelle du secteur social et de la santé et le monde du travail par une campagne
- Réviser l'assiette de la taxe sur la valeur ajoutée des branches de services
- Améliorer l'aide à l'investissement et au démarrage dans l'entreprise de service du secteur du bien-être
- Développer des services de soins multiples adaptés aux ensembles villageois
- Garantir par des mesures d'aide à l'approvisionnement en eau la disponibilité d'une eau ménagère de bonne qualité et suffisante ainsi que la construction appropriée d'égouts et d'installations de traitement des eaux usées pour 5000 foyers par an
- Continuer de créer des points de collecte de déchets et ordures locaux
- Développer le système d'aide aux boutiques de village des régions de faible densité de population pour en faire un système d'aide aux services multiples et élever le niveau des fonds disponibles à 4 millions d'euros

Elévation du niveau de savoir-faire

- Lancer le programme de maîtrise pluridisciplinaire d'Etudes rurales à l'automne 2005
- Démarrer le programme quinquennal de recherche rurale de l'Académie de Finlande au printemps 2006
- Préparer une proposition de création d'école de chercheurs pour la prochaine période d'inscription des chercheurs en 2005, dans la perspective de l'ouverture de cette école en 2006
- Intégrer l'enseignement du secteur rural en un système de formation au cours de l'année 2005
- Elever le financement des projets nationaux de recherche et développement du monde rural à 6 millions d'euros en coopération avec les divers secteurs administratifs
- Développer des centres de services à partir du plus grand nombre possible d'écoles de village
- Réviser le système de financement de l'éducation du second degré de manière à accroître la coopération entre les lycées et la formation professionnelle
- Garantir la qualité de l'enseignement notamment en créant des fonctions à l'échelon régional
- Inclure le développement rural dans la mission de développement des zones universitaires et fixer aux centres universitaires également une mission de développement rural
- Faire renforcer par les établissements d'enseignement, avec l'aide de la Direction générale de l'enseignement, les activités des pépinières d'entreprises en tenant également compte des besoins de développement du monde rural
- Développer les examens et diplômes et adopter tout particulièrement dans leur procédure exécutive les habitants du monde rural comme un groupe cible spécifique
- En formation des adultes, porter une attention particulière sur les contenus et les effets ruraux de l'offre éducative ainsi que sur les dispositions propres à augmenter leur demande
- Intensifier la coopération entre les centres de la main-d'œuvre et des métiers, Tekes (Agence nationale pour le développement technologique), le bureau de financement Finnvera et l'agence économique pour les entrepreneurs et les nouvelles entreprises Finpro
- Instaurer des services aux entreprises de niveau régional en vue du développement des activités d'entreprise locales et régionales dans les communes à caractère rural
- Faire assurer, par la Direction générale de l'enseignement, le soutien de l'administration de l'éducation à la coopération régionale entre les écoles de base et les lycées, à l'élaboration de palettes d'offre de matières communes et à la mise en usage de pratiques organisationnelles de l'enseignement optionnel exploitant les ressources des techniques informatiques et télématiques
- Etendre les liaisons à bande large à toutes les écoles
- Faciliter et simplifier la législation relative aux droits d'auteur des documents multimédias produits pour les pages WWW et aux charges d'entretien des pages
- Afin de promouvoir l'esprit d'entreprise, faire développer, par la Direction générale de l'enseignement, des méthodes d'enseignement diversifiées et stimuler les contacts des établissements d'enseignement avec le monde du travail local ; prêter une attention particulière aux possibilités offertes par l'auto-emploi dans les zones de faible densité de population

- Développer les bibliothèques du monde rural pour en faire des centres de culture, de savoir et d'activité à l'aide d'un programme de développement
- Faire créer par le groupe thématique sur la Culture un réseau régional d'action culturelle participative
- Créer un réseau de pépinières d'entreprises du domaine culturel focalisé sur le marchandisage et la commercialisation du savoir-faire
- Faire organiser et consolider par l'administration environnementale les missions de niveau régional de la protection et de l'entretien de l'environnement culturel ; lancer la création de points d'action régionaux de l'administration des musées
- En coopération avec les administrations et les habitants, préparer et réaliser des programmes d'environnement culturel, des plans villageois et des plans d'entretien du paysage
- Donner aux villages la responsabilité de points d'action de gestion paysagère d'espace rural ; inclure ces points et l'entretien de l'environnement culturel dans la procédure de convention rurale
- Elaborer une stratégie des zones bilingues en vue d'accroître les possibilités d'influence des citoyens
- Rechercher dans le cadre de la coopération des moyens d'intensifier une coopération aux projets plus souple que jusqu'à présent pour la gestion administrative des projets de développement des Suédois de Finlande
- Créer à l'aide du système de gestion du littoral de l'UE un projet commun pour le développement de l'espace rural et de l'archipel suédophone
- Fonder à Åbo Akademi un professorat du monde rural bilingue et orienté sur les questions de développement du littoral et de l'archipel

Réalisation

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME GÉNÉRAL

Quelques accentuations stratégiques ont influé indirectement sur les propositions du programme général – notamment l'égalité des moyens de développement des collectivités et des aides aux entreprises, et l'aspiration à un rassemblement des ressources et à l'interactivité entre les espaces ruraux et urbains. Le contenu et la structure du programme général sont conformes aux stratégies. Il se justifie toutefois de réfléchir sur la question de savoir si une stratégie est en mesure de faire progresser le monde rural, ou bien s'il ne s'agit que de l'intérêt d'une organisation, d'un secteur économique ou d'un cercle d'activité unique dans lequel le monde rural n'est une fois de plus qu'un cadre ou même le perdant. Pour les divers secteurs, de telles stratégies seront nécessaires demain aussi, mais elles n'ont pas leur place au cœur de la politique du développement rural.

Les fonds nécessaires

Le programme général de politique rurale est étendu au niveau tant de son contenu que de sa responsabilité de réalisation et sa mise en œuvre s'opère dans le cadre des crédits et prévisions budgétaires de l'Etat ainsi que par redistribution des fonds existants. Seules quelques propositions signifient une claire augmentation de financement, les points en question étant tenus pour indispensables. Il s'agit alors d'empêcher la désagrégation d'une structure opérationnelle, d'une modification indispensable ou d'une nouvelle pratique d'action. L'accent du programme porte sur une modification des structures opérationnelles. Il demande un peu de financement de la part de l'Etat, mais les fonds en question se remboursent d'eux-mêmes sous la forme d'une dynamisation des activités. Il est présenté ci-après toutes les décisions du programme ayant pour effet une augmentation des dépenses ou une diminution des recettes de l'économie nationale.

Le dispositif financier comprend deux types de propositions. Les premières portent sur des fonds publics destinés au développement rural et visent en même temps à une augmentation des fonds privés. Les autres sont des questions fondamentales de l'amélioration des conditions du monde rural présentes depuis de nombreuses années dans le débat politique et figurant naturellement dans le programme général mais dont les éventuels crédits supplémentaires dépendent de l'état de l'économie nationale et de la volonté des décideurs politiques. Les crédits souhaités pour la première catégorie sont modérés, ceux de la seconde plus importants. D'un autre côté, l'impact stratégique et indirect des premières est le plus grand.

Le Conseil des ministres décide, le comité ministériel traite, l'YTR apporte son aide

Le programme général de politique rurale est un assemblage de questions très diverses. C'est aussi pourquoi sa mise en œuvre est un processus complexe :

- Le Conseil des ministres approuve le programme spécifique de politique rurale
- L'avancement du programme spécifique et du programme général est traité périodique-



ment par le comité ministériel sur la gestion et le développement régional ou par le groupe ministériel de politique rurale et dans le cadre du réseau rural du Parlement

- L'YTR fixe pour chaque proposition le niveau public, l'organisation, le groupe thématique ou la personne responsables
- L'YTR se prononce sur la réalisation des programmes dans un mémorandum bisannuel
- Les groupes thématiques et les réseaux de coopération de l'YTR assurent l'avancement des propositions de leurs domaines respectifs
- Le secrétariat du Conseil des ministres et l'YTR suivent l'impact du programme avec les indicateurs sélectionnés
- Le fonctionnement du système de politique rurale, y compris le programme général, est évalué une fois par législature
- La réalisation des propositions est accélérée par des négociations
- Le financement des projets est orienté sur les études et projets de réseau permettant de mettre en œuvre le programme général
- Le ministère de l'Agriculture et des forêts et le groupe d'étude sur l'information de l'YTR organisent des conférences de presse, des sessions de formation et des séminaires pour la présentation des programmes spécifique et général
- Le secrétariat de l'YTR produit une série d'articles sur les programmes
- Le programme général est proposé pour sa publication sous forme de manuel
- Il est rédigé à partir du programme général des sommaires en finnois, en suédois, en anglais et en français ainsi que des pages Web en allemand et en russe

La décision du Conseil des ministres relative au programme spécifique apporte à la politique rurale un soutien politique indispensable. Les mesures pratiques nécessaires pour la réalisation du programme relèvent de la compétence du groupe de coopération de la politique rurale. Le travail des groupes thématiques et de travail et le financement des projets de niveau national ont jusqu'à présent constitué une composante intégrante de

la réalisation des programmes généraux – et continueront de le faire à l'avenir aussi. Les groupes thématiques doivent d'une part agir en coopération entre eux et renforcer les activités régionales liées à leurs thèmes respectifs, et d'autre part négocier et produire du savoir plus courageusement que précédemment tant à travers l'YTR que directement sur les points problématiques de leur domaine. La question seuil des projets nationaux réside dans l'amélioration des possibilités de financement des grands projets de réseau. Ces projets n'étaient pas encore nés il y a quelques années. Les travaux de fondation maintenant indispensables, notamment la création de groupes thématiques, ont été faits et les aptitudes existent, mais les fonds sont insuffisants.

Les lignes d'action communes des administrations régionale et centrale

Le programme général de politique rurale se focalise sur les effets régionaux des décisions de l'administration générale. Le programme provincial, de son côté, met en avant les lignes directrices et les dispositions les plus importantes du développement de la province. Le programme général constitue un renfort à la puissance de feu du travail de développement des provinces. Le meilleur résultat s'obtient lorsque les stratégies et les pratiques du programme général et des programmes provinciaux correspondent, des variations y étant apportées par les différences régionales. Parmi les nombreuses lignes directrices et nombreux ensembles de dispositions importants communs figurent notamment :

- une vision commune du rapport liant le programme général et le programme provincial
- le monde rural doit apparaître dans les programmes provinciaux
- les provinces ont besoin d'un organe assumant la responsabilité et avant tout la préparation des affaires politiques du monde rural



- l'utilisation de la répartition quadripartite des régions et tripartite de l'espace rural
- une vision commune du rôle des associations villageoises et de développement
- un réseau serré de centres et points de regroupement de compétences
- une authentique politique urbaine et rurale de niveau national et provincial
- des groupes thématiques ou équivalents nationaux et régionaux pour la coopération
- l'espace rural considéré comme un environnement opérationnel de logement et de vie
- une vision identique sur les possibilités d'élargissement des domaines concernés

Les tâches précédemment citées sont importantes partout, quoique non nécessairement avec le même poids relatif. Par ailleurs, un progrès à leur niveau exige, en plus d'une perspective régionale, un travail de développement local plus énergique que jusqu'à présent. Ce point doit être pris en compte au niveau du travail de développement tant national que régional et de l'attribution des fonds.

Les affaires en question progressant, la politique rurale des provinces se renforcera et les résultats s'amélioreront. En matière de politique rurale, le local, le régional, le national et l'international se tiennent mutuellement par la main. Aucun niveau ne peut remplacer un autre. C'est pourquoi il s'impose de veiller à la capacité d'action de tous les niveaux ; et plus les lignes directrices communes sont nombreuses et le travail de développement consciemment conduit dans le même sens est important, plus les résultats sont positifs.





**GROUPE D'ETUDE
SUR LA POLITIQUE RURALE
de la Finlande**

Information complémentaire et commandes

Ministère de l'Intérieur
Groupe d'étude sur la politique rurale
Téléphone +358 (0)9 160 44592
Fax +358 (0)9 160 42306

Internet: www.maaseutupolitiikka.fi